

**DIRECTION SECURITE SANITAIRE**

Gourbeyre, le 21/03/2026

**SERVICE SANTE ET SECURITE ENVIRONNEMENT EXTERIEUR**

Affaire suivie par : astreinte santé environnement  
Courriel : [ars971-astreintes@ars.sante.fr](mailto:ars971-astreintes@ars.sante.fr)  
Tél. : 05 90 99 64 59/60

Le Directeur Général de l'Agence de Santé de  
Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

À

Réf. : **DSS/SSEE/**

Madame le Maire de Le Moule  
Monsieur le Président du SMGEAG

**DEMANDE D'INTERDICTION DE CONSOMMATION DE L'EAU LOCALISEE  
NON CONFORMITE EAU POTABLE  
Ville de Le Moule  
UDI LE MOULE SAINTE MARGUERITE  
MUSEE EDGARD CLERC**

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le laboratoire CARSO m'a fait part ce jour d'une forte turbidité sur le réseau de distribution de l'UDI Le Moule Sainte Marguerite au Musée Edgard Clerc, suite à un prélèvement du 19 mars 2026 pouvant constituer un risque pour la santé des personnes. A noter qu'un autre prélèvement a été réalisé le même jour sur la même UDI à la MAISON CAROUPANAPOULET à Petit Canal. La turbidité de ce dernier prélèvement est conforme aux valeurs fixées par la réglementation en vigueur. La non-conformité observée au Musée Edgard Clair semble donc localisée sur ce point.

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Date Prélèvement	Lieu	Turbidité (NFU)
19/03/2026	Installation : UDI Le Moule Sainte Marguerite Point de Surveillance : Musée Edgard Clerc	<b>10</b>
19/03/2026	Installation : UDI Le Moule Sainte Marguerite Point de Surveillance : MAISON CAROUPANAPOULET	0,53
	Référence de qualité de l'eau traitée	2
	Limite de qualité	-

Conformément aux articles R.1321-26 à 30 du Code de la santé publique et à l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité, je vous demande de :

- INTERDIRE l'eau à la consommation humaine au Musée Edgard Clerc ;
- INFORMER la population concernée de NE PAS CONSOMMER CETTE EAU (boisson, préparation des aliments, brossage des dents, l'hygiène corporelle, ...) ;
- METTRE IMMEDIATEMENT EN OEUVRE les mesures correctives nécessaires au rétablissement d'une eau de qualité conforme ;
- Définir un plan d'actions afin d'éviter toute nouvelle contamination microbiologique du réseau ;
- Informez mes services des actions engagées pour rétablir la situation afin notamment de programmer les contrôles nécessaires à une levée d'interdiction ;

Les recontrôles seront réalisés très prochainement.

L'interdiction de consommation ne sera levée qu'après constat d'une qualité d'eau conforme aux normes et un retour sur les actions engagées.

Afin de poursuivre les objectifs de préservation de la vie humaine et de la santé publique, vous devez donc fournir de l'eau en quantité et qualité suffisantes pour pourvoir aux usages d'alimentation (boissons et préparation de repas) et d'hygiène (hygiène corporelles, toilettes, usages ménagers).

A noter qu'une restriction de consommation est actuellement en cours sur l'ensemble de l'UDI Le Moule sainte Marguerite en raison des teneurs en chlorates observées est reste valable.

P/o Le Directeur Général,

**Sylvie MOUTOU**

*Signé*

Directrice de l'Animation  
et de l'Organisation des Structures de Santé

Copie :  
M. le préfet